



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Pôle Etablissements et personnels

ANNEXE 2 - DEMANDE DE RECLASSEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES

A retourner à la DIMOPE par mail entre le 1er septembre et le 2 novembre 2021
avec les pièces justificatives (état de service, arrêté, formulaire du MAE pour poste)

NOM d'usage, nom de naissance et prénom de l'enseignant déposant la demande de reclassement :
.....

Numéro de téléphone :

Vous êtes enseignant stagiaire recruté à l'issue du (cochez la case correspondant à votre situation) :

3ème concours

concours externe

2nd concours interne

Ma demande de reclassement au titre du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 concerne des services antérieurs accomplis en tant que :

fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou de la fonction publique hospitalière de catégorie :

agent de catégorie A ;

agent de catégorie B ;

agent de catégorie C

agent non titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou de la fonction publique hospitalière

services d'enseignement.

Le cas échéant, indiquez s'ils ont été accomplis à l'étranger :

Autres types de service, préciser :

AED ; EAP ; M1 alternant AESH (ex AVS)

service national actif - service civique

Pour les lauréats du 3ème concours : la demande de reclassement au titre de l'article 20 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 concernant les activités professionnelles exercées dans le secteur privé doit préciser la durée des activités :

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées et m'engage à apporter tout complément d'information permettant de procéder à mon reclassement.

inférieure à 6 ans

comprise entre 6 et 9 ans

de plus de 9 ans

Fait à, le

Signature de l'enseignant(e)